



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2011

Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date de la convocation :

08/06/2011

Date d'affichage :

08/06/2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-huit heures,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes VIGREUX – BORGES – DUBOIS - COTTERET

Mrs. DUCOM – JOUCLA – GULLION – CASTAGNEDE - BODON – ECHANIZ – CHARRIER -

Absents excusés :

Mme LAPASSOUZE

Mrs PLAGARO - GOICOECHEA

Mme LAPASSOUZE avait donné pouvoir à Mr CHARRIER Jean-Louis

Mr GOICOECHEA avait donné pouvoir à Mr DUCOM Marc

Secrétaire de séance : Mr GULLION David

Objet de la délibération n° 1 :

Elections sénatoriales

Désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 17 juin 2011 à 18 heures.

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 19 mai 2011 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs BODON Jean-Pierre et JOUCLA Jean-Claude ainsi que Messieurs GULLION David et CASTAGNEDE Vincent. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

ELECTION DES DELEGUES

1^{er} tour du scrutin

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le Président a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois délégués.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - Monsieur BODON Jean-Pierre : | 13 voix, |
| - Monsieur DUCOM Marc : | 13 voix, |
| - Monsieur GULLION David : | 13 voix. |

Messieurs BODON Jean-Pierre, DUCOM Marc et GULLION David ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1^{er} tour du scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur CHARRIER Jean-Louis : 13 voix,
- Monsieur CASTAGNEDE Vincent : 13 voix,
- Monsieur GOICOECHEA Jean-Louis : 13 voix.

Messieurs CHARRIER Jean-Louis, CASTAGNEDE Vincent et GOICOECHEA Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Objet de la délibération n° 2 :

Création emploi Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faire bénéficier à un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe d'un avancement de grade, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

De créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

Il sera chargé du secrétariat et de l'accueil des administrés.

La rémunération et la durée de la carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour l'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Objet de la délibération n° 3 :

Augmentation tickets cantine

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les prix des repas à la cantine scolaire et de les fixer comme suit à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- repas enfants	2,55 €
- repas adultes au foyer	6,25 €
- repas adultes à domicile	6,85 €
- repas enseignants	4,95 €

Les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7067.

Objet de la délibération n° 4 :

Augmentation tarifs garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 2 août 2006 instituant la tarification différenciée de la garderie périscolaire,

VU la délibération du 29 juillet 2009 augmentant les tarifs de la garderie périscolaire,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

de fixer les prix comme suit à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 :

Foyer imposable	0.60 € la ½ heure
Foyer non imposable	0.40 € la ½ heure

Les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7088.

Objet de la délibération n° 5 :

Actualisation du prix de location du matériel communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres d'actualiser le prix de location du matériel communal.

Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- tracteur avec girobroyeur avec chauffeur 60 €/heure,
- tracteur avec débroussailleur avec chauffeur 60 €/heure,
- caisson benne 35 € le voyage,

Les recettes seront inscrites au budget communal à l'Article 7083.

Fin de séance à 19 heures 05 minutes